

**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE**  
**ARRONDISSEMENT DE GIF-SUR-YVETTE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 16 FEVRIER 2026**  
**SALLE DU CONSEIL – HÔTEL DE VILLE**

Le nombre des membres  
composant le conseil est de  
33 dont 33 sont en exercice  
et 29 présents ou représentés

oooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt six  
le seize février et à vingt heures  
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON  
légalement convoqué  
le onze février deux mille vingt six  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances  
sous la présidence de Monsieur le Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER,  
Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, Mme LAGORCE,  
M. BOZEC, Mme QINCAMPOIX, M BAUDE, Mme LEVEQUE DE VILMORIN,  
Mme BRIGNON, Mme KERNY-BONFAIT, Mme OCTAU, Mme PIÉRA, M. MILLET,  
M. MILONNET, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, M. FASS.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

M. ATTAF à M. DOSSMANN,  
M. ROGER-ESTRADE à M. MORDEFROID,  
Mme FOUCAULT à M. FASS,  
Mme AUBERT-THEISEN à Mme QUINQUENEL,  
M. YAHIEL à M. CHASTAGNER,  
Mme CLÉVÉDÉ à Mme QUINCAMPOIX,

**ABSENTS :**

Mme DA GRACA SOARES,  
M. CARRASCO,  
M. CHOLAY,  
M. GILLE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme CASAL DIT ESTEBAN

-----

Séance ouverte à 20h00 sous la présidence de Monsieur François Guy TRÉBULLE, Maire de Verrières-le-Buisson.

Désignation d'une secrétaire de séance ; Monsieur le Maire a reçu la candidature de Madame CASAL DIT ESTEBAN.

En l'absence d'autre candidature et de demande de mise aux voix, Madame CASAL DIT ESTEBAN est donc désignée secrétaire de séance.

Après avoir fait l'appel des conseillers municipaux, la secrétaire de séance passe à l'ordre du jour avec l'approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2025.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire commence la séance par un point d'information sur un événement récent : l'incendie de la chaufferie qui jouxte le gymnase Mermoz ;

Il informe qu'un technicien de l'entreprise, prestataire de la Ville, était venu faire une intervention de maintenance classique vers 10h et qu'au redémarrage de la chaudière, une fumée s'est dégagée et qu'il a dû faire appel aux pompiers ; le gymnase a été évacué et la Police Municipale s'est rendue sur place.

Les pompiers sont arrivés en 17 mn et vers 12h, l'incendie était maîtrisé.

Le Maire indique que le feu ne s'est pas propagé au cœur du gymnase et que l'ensemble des services sont repartis à 16h15 avec une réouverture de la circulation.

Monsieur le Maire informe que l'incendie serait accidentel mais que les causes ne sont pas tout à fait identifiées encore à ce stade, évoquant la présence de copeaux de bois à proximité de la chaudière.

Il informe que les assurances expertiseront, mais que la responsabilité de la Ville n'est pas engagée à ce stade alors que celle du prestataire sera sans doute sollicitée ;

Le Maire indique que l'alarme n'a pas été déclenchée dans la mesure où l'éducateur sportif, les agents de police municipale et les adultes présents dans le gymnase sont sortis tout de suite et sereinement ; les usagers n'ont donc pas été mis en danger ;

Monsieur le Maire indique que la dernière Commission de sécurité a eu lieu le 13/05/25 et qu'aucune non-conformité de l'installation n'avait été relevée.

Il annonce que les activités ont repris dès le jeudi avec un suivi de la qualité de l'air, que les ballons d'eau chaude fonctionnent mais que le chauffage n'a pas encore pu être rétabli.

Il indique que le tournoi de Badminton a pu se tenir le weekend et que des réparations auront lieu rapidement pour rétablir le chauffage.

Il félicite les agents et pompiers pour leur intervention adaptée et efficace.

Les différents points à l'ordre du jour sont ensuite présentés.

## **DIRECTION GÉNÉRALE**

### **1. Présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Karine Casal Dit Esteban présente les éléments principaux de ce dispositif.

Monsieur le Maire indique que cette démarche s'est faite en parallèle de celle de l'Agglomération qui a rédigé son PICS (Plan intercommunal de sauvegarde).

David Chastagner demande si le plan a été activé pour l'épisode de neige récent et pour l'incendie de la chaufferie.

Monsieur le Maire a indiqué que ces deux événements n'avaient pas engendré le déclenchement du PCS ; il a rappelé que la « démarche PCS » formalise les actions à entreprendre en cas de crise particulièrement grave et majeure.

David Chastagner a questionné sur les tests, essais à faire avec les services ; Monsieur le Maire a informé qu'il était en effet nécessaire de voir si l'organisation pensée était opérationnelle et a rappelé que le document avait été validé par tous les acteurs compétents (SDIS, Préfecture) ;

David Chastagner a demandé si la Ville était accompagnée pour ces exercices. Karine Casal Dit Esteban a indiqué que la Ville pourrait être accompagnée par la CPS sur ce volet.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

2. Rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales urbaines et Rapports annuels 2024 des délégataires (RAD)

Monsieur le Maire informe qu'il s'agit d'une prise d'acte.

Il n'y a aucune question sur les rapports transmis.

**La délibération est adoptée à l'unanimité ;**

3. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), du 10 décembre 2025

Gérard Dossmann informe que la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (CPS) a délibéré sur le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), qui s'est réunie le 10 décembre 2025.

Le rapport de la séance porte sur l'approbation du rapport et la fixation des attributions de compensation pour chaque commune de l'agglomération.

Il indique qu'à l'occasion de chaque transfert de compétences, il est procédé à la détermination du coût de chacune d'entre elles dont la gestion est confiée à la Communauté d'agglomération.

Il informe qu'il s'agit là de rapports portant sur l'évaluation et les ajustements dans le cadre des compétences suivantes :

1. Révision libre – Voirie - Investissement – Orsay,
2. Révision libre – Voirie – Fonctionnement – Orsay,
3. Révision libre – Voirie – Fonctionnement - Mise à disposition du personnel – La Ville du Bois,
4. Révision libre – Eaux pluviales - Bilan des AC 2020/2025 et Révision des AC pour toutes les communes membres,
5. Révision libre – Voirie – Fonctionnement - Mise à disposition du personnel – La Ville du Bois,

6. Révision libre – Eaux pluviales - Bilan des AC 2020/2025 et Révision des AC pour toutes les communes membres,
7. Annexes : Détail de l'impact de l'attribution de compensation de fonctionnement et d'investissement,

Monsieur le Maire précise que pour 2026, les travaux portent notamment sur la rue A. Briand (avec un enjeu de mise en séparatif) et au niveau de l'Allée Sous les bois avec des enjeux de ruissellement et des travaux de noues.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

4. Engagement de la commune de Verrières-le-Buisson quant au devoir de mémoire vis-à-vis des Anciens combattants en Algérie, au Maroc et en Tunisie

Monsieur le Maire informe que l'association l'a saisi en raison de l'avancement en âge de ses membres qui impacte la pérennisation de l'association (cessation d'activité de la section locale) ; il s'agit donc d'acter un geste mémoriel symbolique fort comme le fleurissement des tombes et le dépôt d'une gerbe de fleurs chaque 19 mars.

Il informe qu'en cas de changement de statuts, le reliquat de l'association sera reversé à la Ville mais qu'il ne souhaite pas que ce devoir de mémoire soit conditionné au versement de ce reliquat.

David Chastagner informe que cette association ne perçoit pas de subvention de la Ville (dernière subvention en 2020 : 200 euros) et comprend donc la démarche, mais se questionne sur le souhait de l'antenne locale de reverser à la Ville ce reliquat, et non au comité national.

5. Demande de subvention à l'Agence de l'Eau, à la Région Île de France, et à tout autre organisme, pour le financement du projet de requalification du square Léon Maugé

Jean-Paul Mordefroid indique que c'est un projet déjà ancien qui a mobilisé des riverains ; il informe qu'en termes de travaux, il s'agit de décroustage pour enlever le goudron et d'aménager l'allée et qu'il y a la possibilité d'obtenir des financements de l'Agence de l'eau et de la Région.

Jérémy Fass demande s'il y a eu une estimation des travaux et quelle serait la part de la Ville.

Monsieur le Maire indique que tout cela est à l'étude et précise que jusqu'à présent l'aide de l'Agence de l'eau pouvait atteindre 80% mais que tout n'est pas éligible.

Jérémy Fass demande si ce sera en fonction du montant de la subvention.

Monsieur le Maire précise en effet que le projet sera étudié en fonction du montant de subventions.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## 6. Adaptation des tarifs pour l'accueil des cirques et forains

Gérard Dossmann informe que les critères étaient devenus obsolètes et que les services ont pu consulter les pratiques des autres collectivités, et en lien avec les services de la Préfecture pour les modalités d'accueil.

### **Tarifs proposés pour les cirques à la suite de l'étude comparative :**

Type de cirque	Capacité	Jour de représentation	Jour d'installation / démontage
Petit cirque	0 à 300 places	150 € / jour	50 € / jour
Grand cirque	301 places et plus	300 € / jour	100 € / jour

### **Tarifs proposés pour les fêtes foraines à la suite de l'étude comparative :**

Type d'attraction ou d'activité	Surface	Tarif proposé
Attractions et manèges de grande taille	Plus de 100 m <sup>2</sup>	25 € / attraction / jour d'ouverture
Attractions et manèges de petite taille	Moins de 100 m <sup>2</sup>	10 € / attraction / jour d'ouverture
Véhicules et stands de vente	—	12 € / stand ou véhicule / jour

Agnès Quinquennel demande s'il y a eu une estimation d'un gain supérieur par rapport aux tarifs antérieurs.

Monsieur le Maire indique les chiffres suivants :

Pour les fêtes foraines : 2700 euros en 2025 ; avec les nouveaux tarifs ce serait de l'ordre de 1300 euros supplémentaires ;

Pour les cirques : avant : 1500 euros pour 10 jours ; avec les nouveaux tarifs : 1600 euros pour 10 jours ;

Pour les petits théâtres de type « Guignol » : de 300 euros pour 3 jours à 36 euros pour 3 jours ;

Il conclut donc que pour la fête foraine, il y a une augmentation, pour le cirque également (petite augmentation) et que pour les petits théâtres, il y a une baisse.

Il précise que cela permet aux services d'avoir un référentiel clair et que les intervenants ont été avertis des modifications, sachant que les tarifs sont sensiblement les mêmes que ceux pratiqués par les villes alentours.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

### 7. Mise à jour des effectifs : suppressions de postes

Jean-Louis Delort informe que ces suppressions sont dues notamment à des départs en retraite ou des mutations, ainsi que des nominations suite à concours, fin de CDD. Il précise que le Comité Social et Technique (CST) a rendu un avis favorable. Il en profite pour souligner l'excellent travail avec le CST.

Monsieur le Maire informe en effet que les échanges avec les membres du CST sont constructifs avec un travail conjoint.

Agnès Quinquennel indique que la suppression de 35 postes en une seule fois apparaît importante et reprend les termes d'Andrée Theisen précisant que « cela embrouille » ; Monsieur le Maire met en avant le fait que la Ville procède comme cela depuis des années et rappelle qu'elle ne peut supprimer un poste qu'à la suite d'une procédure formelle (nécessité d'avoir l'avis du CST, etc.) mais que la remarque est notée.

David Chastagner questionne quant à l'impact sur la masse salariale. Monsieur le Maire informe que les évolutions ont déjà eu lieu et qu'il s'agit d'une simple régularisation.

**La délibération est adoptée avec 23 voix pour et 6 abstentions : Mme FOUCAULT, M. CHASTAGNER, Mme QUINQUENEL, M. YAHIEL, Mme THEISEN, M. FASS.**

## SERVICE PETITE ENFANCE

### 8. Création du Relais Petite Enfance

*Avis favorable de la Commission Affaires scolaires et familiales du 3 février 2026*

Rozenn bouler indique que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, date de l'entrée en vigueur de la Loi du 18 décembre 2023, les communes sont désignées « Autorités Organisatrices de l'accueil du jeune enfant ».

Dans ce cadre, et suite aux besoins relevés sur le territoire de la commune, il est prévu la création d'un Relais Petite Enfance (RPE), dont l'ouverture est envisagée dès 2027.

Par ailleurs, la création de ce RPE a également été intégrée dans la Convention Territoriale Globale signée entre la CAF et la Ville, laquelle a fait l'objet d'un vote favorable du Conseil municipal en date du 6 octobre 2025.

Elle informe que dans ce cadre, les communes peuvent solliciter la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour bénéficier, en plus d'un accompagnement en termes d'ingénierie, d'un soutien financier en vue de la création de cette nouvelle structure.

Elle indique que le Conseil municipal doit autoriser le maire ou son représentant à solliciter un soutien financier auprès de la caisse d'allocations familiales de l'Essonne pour la création de ce RPE et autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Jérémy Fass demande ce qui est prévu concrètement et dans quel planning.  
Il demande si c'est un hasard que ce projet soit présenté l'année des élections.  
Il précise qu'ils y sont favorables car le projet était dans leur programme.

Monsieur le Maire confirme la loyauté de la procédure et met en exergue le maintien de l'offre d'accueil Petite enfance avec des évolutions (fermeture de la Vaudonnière et ouverture dans les locaux de cette ancienne crèche de la crèche privée « Les Petites Canailles », ouverture du RPE dans les locaux de la crèche actuelle de la Pouponnière car les travaux de remise aux normes seraient déraisonnables sur le plan financier).  
Il informe que l'aménagement du RPE se fera sur le dernier trimestre 2026 après la fermeture de la crèche.

Monsieur le Maire précise que le service petite enfance réalise déjà une partie des missions qui seront proposées par le RPE et que c'est un agent en poste qui prendrait la direction de ce RPE.

Il rappelle que ce projet est inscrit dans la Convention Territoire Globale avec la CAF adoptée en Conseil municipal en octobre 2025.

Il s'agit pour ce Conseil municipal de permettre le dépôt d'un dossier de subvention auprès de la CAF pour avancer sur le projet avec des contraintes de temps et réaffirme que la procédure est loyale et transparente.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### 9. Barème des participations familiales 2026

Rozenn Bouler informe que le montant des participations familiales est établi selon le barème de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. Ce dernier (taux d'effort par heure facturée, décliné en fonction du type d'accueil et du nombre d'enfant à charge) est fondé sur les revenus des familles.

La prise en compte de leurs ressources est basée sur l'année civile. Les montants annuels « plancher » et « plafond » fixent le cadre de ce barème national.

Elle précise que les taux d'effort sont révisables chaque année ; de même que le montant plancher et le montant plafond.

Elle annonce qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 le taux d'effort reste le même, et que seul le montant plancher est revalorisé : 814,62 € (au lieu de 801€). Le montant plafond est inchangé : 8500€

Elle indique que le barème selon le taux d'effort 2026 est maintenu comme suit :

<b>Nombre d'enfants</b>	<b>Taux d'effort au 01/01/2026</b>
1 enfant	0.0619%
2 enfants	0.0516%
3 enfants	0.0413%
4 enfants	0.0310%
5 enfants	0.0310%
6 enfants	0.0310%
7 enfants	0.0310%
8 enfants	0.0206%
9 enfants	0.0206%
10 enfants	0.0206%

Rozenn Bouler informe que si la ville se doit de respecter le plancher des ressources défini par la CNAF, soit 814,62 €, elle peut décider d'aller au-delà du plafond des ressources proposées après validation par la CNAF. Elle ne peut pas aller en dessous du plancher.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'acter les nouveaux taux de la CAF car l'application d'un taux communal spécifique n'est plus réalisée depuis des années.

### **La délibération est adoptée à l'unanimité**

\*\*\*

### **DECISIONS DU MAIRE :**

Monsieur le Maire informe que la Décision n°171 renvoie à un avenant concernant le 33 rue des Petits ruisseaux précisant que le bâtiment appartient à l'EPFIF, permettant ainsi une continuité du service des occupants du local (pédiatres).

Il indique que la Décision N° 175 renvoie à la signature du marché sur le changement des stores à DRPF (il précise qu'en raison d'une défaillance de l'entreprise, les travaux qui devaient avoir lieu pendant les vacances de février seront décalés sur les vacances de Pâques) ;

Monsieur le Maire informe que la Décision N°176 concerne les travaux de la Potinière pour un montant de 530.000 euros, travaux financés par la vente des Meulière déclassée par anticipation le 7/07/25 et informe que la vente est en cours avec la société Agorastore.

Il informe que la Décision n°77 concerne l'achat d'un vélobus qui permettra le transport de 8 enfants de maternel (notamment de Près-Bouchards) par les animateurs qui suivront une formation spécifique.

Monsieur le Maire indique que la Décision n°185 renvoie à l'acquisition de la nouvelle balayeuse, en lien avec la reprise en régie du nettoyage du Centre-Ville et précise que la Ville a obtenu une subvention de la CPS pour cette acquisition.

Il informe que la décision n°2 concerne l'EPFIF et le 9 rue des Petits ruisseaux (collections stockées avec des besoins pour l'herbier).

Il indique par ailleurs qu'une convention avec la société IVORY est en cours pour l'antenne relai au bout du stade Robert Desnos.

Monsieur le Maire informe que la décision n° 9 concerne une convention avec la CPS, notamment pour l'utilisation de la piscine « La Vague », et précise que d'autres classes bénéficient de celle de MASSY (Villaine).

Magalie Libong indique que sur 30 décisions, 12 concernent des propositions culturelles, mettant en exergue le fait que la Ville est bien dynamique.

Jérémy Fass demande si la vente des Meulières finance bien la Potinière et s'il y aura bien une coloration culturelle à la Potinière ; il demande si la vente a déjà eu lieu.

Monsieur le Maire précise que la nouvelle équipe finalisera le processus, et que la Ville engage les travaux et finalise la vente des Meulières ; à ce stade, il indique qu'il y aura 2 salles de danse et un espace socioculturel de 70 m2 partagé par des associations et par les services de la Ville (direction culturelle, service jeunesse et service social notamment) ; l'espace servira aussi à l'école des Prés Bouchards.

Agnès Quinquennel informe que du temps a été perdu à ce sujet et que la Ville n'aurait pas dû fermer la Potinière.

\*\*\*

Gérard Dossmann prend la parole à l'occasion de ce dernier Conseil auquel il participe :

« Chers collègues,

Le privilège de l'âge et de l'ancienneté m'avait amené à présider il y a 6 ans l'installation de ce conseil. Aujourd'hui, c'est le moment de rendre mon tablier.

Permettez-moi d'avoir en priorité une pensée reconnaissante pour mon épouse et mes enfants sans qui je ne serais pas ici, qui m'ont toujours soutenu et que j'ai délaissés souvent pour m'occuper des affaires communales.

Je tiens en premier lieu à te remercier François Guy pour ta confiance en me confiant les affaires générales et les finances de la ville, alors que j'avais passé 37 ans à être un gros consommateur de finance dans les domaines du sport, des jeunes et de culture....

Je tiens également à vous remercier, vous mes chers collègues, pour votre collaboration et votre écoute, même si nous n'étions pas toujours d'accord. J'espère que vous n'aurez pas eu trop d'indigestion avec les camemberts que je vous ai fait avaler....

J'y associe également tous les élus, quel que soit leur engagement que j'ai côtoyé depuis le 23 mars 1983, soit 43 ans et les remercie pour les moments d'échanges, de partages, de débats contradictoires où chacun sort enrichi.

Quelles que soient les divergences dans le cadre du débat démocratique, ne perdons jamais de vue que ce que nous faisons est dans l'intérêt général, c'est pour moi le seul fondement de l'engagement politique.

L'engagement des élus est une aventure humaine où l'humain est au centre de tout et avoir obtenu la confiance de nos concitoyens est un immense honneur mais aussi une grande responsabilité.

Finalement je tiens à remercier Mme la Directrice Générale des Services, chère Sabine, tu as su créer un vrai esprit d'équipe. Merci également à l'ensemble du personnel communal avec qui j'ai collaboré durant toutes ces années pour leur

professionnalisme et leur dévouement au service de la ville et leur confiance et sans qui, rien ne serait possible.

Bonne route à tous ceux qui repartent et merci encore ».

\*\*\*

Monsieur le Maire remercie Gérard Dossmann, tous les élus, les agents, sa cheffe de cabinet, la direction.

Il donne RDV le 15 et 22 mars.

\*\*\*

La séance est levée à 21h07.

Le secrétaire de séance,

Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,

François Guy TRÉBULLE

